

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 3 (1895)
Heft: 11

Artikel: Rome et l'orthodoxie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ROME ET L'ORTHODOXIE.¹⁾

I

La *Revue des Deux Mondes*, dans sa livraison du 15 décembre 1894, a publié un article intitulé : « Rome et la Russie », qui a naturellement attiré notre attention. Ce travail est probablement l'œuvre d'un membre du clergé romain²⁾. Il traite de l'union des Eglises, et spécialement de l'union de l'Eglise russe avec l'Eglise romaine; mais l'auteur formule aussi des appréciations politiques et religieuses tout au moins hasardées, à notre avis. Pour ne pas trop nous étendre, nous laisserons de côté la question politique qui est pour nous d'une importance secondaire, et nous nous occuperons seulement de la question religieuse. Nous voulons exposer notre opinion, qui est certainement l'opinion même des Eglises orthodoxes orientales touchant l'union en question; nous tâcherons surtout de faire ressortir les anciens rapports des Eglises: car ce sont ces rapports qui, étant déjà antérieurs au schisme, doivent servir de base à l'union, et non point les conditions illusoires que propose le pontife romain.

L'auteur divise son travail en deux parties: l'une théorique dans laquelle sont exposés, au point de vue romain, le principe de l'unité de l'Eglise, les causes de la séparation et l'état de l'Eglise russe; dans la seconde, il suggère les moyens par lesquels on peut arriver à la réunion de cette Eglise avec celle de Rome.

¹⁾ Ce très intéressant article nous a été adressé dès le mois de mars dernier, mais trop tard pour pouvoir être inséré dans la livraison d'avril. LA DIRECTION.

²⁾ Il est attribué à M. de Vogüé, auteur du « Roman russe ». LA DIRECTION.

Tout d'abord, l'auteur cite comme vrai point de départ, et comme principe de l'unité de l'Eglise chrétienne, une phrase du symbole de Nicée: « Credo in *unam* sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. » Que l'Eglise soit *une*, ajoute-t-il, tous les chrétiens, tant russes, grecs, syriens, etc. que catholiques romains, le croient et le professent solennellement. En conséquence, il conclut que « l'unité est pour les chrétiens d'Orient, comme pour ceux d'Occident, la première des marques de la vraie Eglise du Christ. » Jusqu'ici nous nous trouvons entièrement d'accord; mais aussitôt après, il cherche à savoir quelle est cette vraie Eglise; et, sans autre explication, il décrète en toute assurance et avec autorité que « ubi Petrus, ibi Ecclesia. » Cette citation des anciens Pères latins est aujourd'hui produite comme une base indiscutable, que le centre de l'unité est l'Eglise romaine, établie, disent-ils, par l'apôtre Pierre. Quant à nous, nous croyons que les mots « ubi Petrus, ibi Ecclesia » ont été prononcés pour des motifs et un but tout autres. Si, en effet, on examine l'esprit et la raison pour lesquels saint Ambroise prononça ces paroles, on est convaincu qu'elles ont été prononcées contre les divers et nombreux hérétiques existant alors en Occident, qui se constituaient en communautés illégitimes et qui croyaient former la véritable Eglise du Christ. Les Pères de l'Eglise latine, en repoussant ces hérétiques et en raffermissant la foi des fidèles, enseignaient que la où est Pierre se trouve l'Eglise, et d'autres doctrines semblables, pour démontrer que la vraie foi et la vraie Eglise se trouvent dans l'union avec l'Eglise de Rome, où saint Pierre avait prêché la vérité de la foi et avait été martyrisé.

Dans ce même but, le deuxième concile œcuménique décréta solennellement et avec une autorité universelle l'article du Credo « in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam », ayant en vue les divers auteurs d'hérésie et leurs adhérents, qui considéraient leurs assemblées comme la véritable Eglise, et croyaient qu'elle était l'Eglise une et vraie du Christ (canons 1—7).

L'auteur continue ensuite: « En ces mots peut se formuler toute la tradition écrite tant de l'Orient que de l'Occident depuis les saints Evangiles; etc. » Il est impossible, dans un simple article de Revue, de prouver, autant que la matière l'exigerait, combien est erronée l'opinion de l'auteur en ce qui concerne

la primauté de saint Pierre et des évêques de Rome, comme ses successeurs; nous pourrions également, en puisant dans les saints Evangiles, dans les Actes des Apôtres, dans les Epîtres des apôtres Paul et Pierre, dans les saintes traditions, dans les œuvres des premiers Pères de l'Eglise, ainsi que des premiers docteurs de l'Eglise œcuménique, prouver tout le contraire: que la fameuse primauté et le pouvoir supérieur accordés à saint Pierre sur les autres apôtres, suivant l'Eglise de Rome, sont absolument faux; qu'il ne s'agit que d'un privilège d'élection, d'âge, d'honneur, de respect, et jamais d'une primauté de pouvoir, de puissance, de direction suprême. On ne saurait trouver dans les saints Evangiles aucune trace du mot « primauté ». Le Sauveur du monde, qui a donné tant de preuves d'humilité, avait en grande horreur le sentiment de primauté et il l'a toujours combattu. Il regardait comme le dernier de tous celui de ses apôtres qui voulait être le premier, et le plus grand comme le plus infime. Comment donc pourrait-on s'imaginer que le Sauveur ait déclaré Pierre chef et prince des apôtres? Quand et où saint Pierre a-t-il transmis à ses successeurs, les évêques de Rome, une primauté et des prérogatives? Quand a-t-il établi l'évêque de Rome *représentant de J.-C. sur la terre et tête visible de l'Eglise chrétienne*? Jamais; nous l'affirmons, parce que ni les saints Evangiles, ni les vieilles traditions ne contiennent rien de pareil; et pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter les Livres saints, les Pères de l'Eglise, les grands instituteurs de l'Eglise. Toutes les prétentions et affirmations de l'Eglise romaine ont été produites et inventées un millier d'années après J.-C. pour procurer à la papauté ce pouvoir autocratique qu'elle ambitionnait, pour établir sa puissance universelle et son pouvoir temporel.

L'auteur dit: « Pierre fixa son siège définitif à Rome. » Cet apôtre, visitant les diverses nations, et prêchant la foi nouvelle aux Juifs, alors partout dispersés, n'a, ainsi que les autres apôtres, fixé son siège nulle part; et nous ne voyons affirmé nulle part qu'il ait établi son siège à Rome. A l'exception de Jacques le Majeur qui fut constitué évêque de Jérusalem par les apôtres mêmes, nul d'entre eux n'eut de siège fixe. Le Christ envoya ses disciples dans le monde pour devenir pêcheurs d'hommes, pour éclairer l'univers, et nullement pour conquérir

des villes, pour gagner des sièges, afin de se partager les peuples, de devenir des princes temporels, de gouverner politiquement l'univers, et de se montrer plus autoritaires, plus despotes que les puissances séculières établies. Pareilles choses sont absolument opposées à l'esprit de l'Évangile de J.-C.

Cependant saint Pierre, en sa qualité d'apôtre œcuménique, comme l'étaient aussi les apôtres Paul, Thomas, Barthélemy, etc., pouvait s'établir où bon lui semblait; pourtant il n'est point prouvé qu'il ait fixé son siège à Rome, qu'il ait prêché, lui le premier, le christianisme à Rome, ni qu'il ait été le premier qui fonda l'Église de Rome. Pierre, dit-on, vint à Rome avec l'apôtre Paul, durant la persécution de Néron, en l'an 64 ou 65, pour soutenir et consoler les fidèles. Ces apôtres ne vinrent point à Rome, comme le pense l'écrivain, dans le but de fonder des sièges; ce n'était pas là l'affaire des apôtres de J.-C. L'honorable écrivain, passant à dessein sous silence l'Apôtre des Nations, — bien que saint Paul fût deux fois le voyage à Rome, d'abord comme prisonnier, quand il y prêcha l'Évangile durant la période entière de deux ans (Actes des Apôtres XXVIII, 30. 31), et en second lieu pendant la persécution de Néron, — ne souffle mot sur ces voyages, tandis qu'il magnifie saint Pierre, qu'il appelle vicaire de J.-C.!

L'auteur, en intronisant l'apôtre Pierre à Rome, suivant sa propre imagination, c'est-à-dire dans la capitale du monde romain, prétend que, pour administrer les deux autres continents, l'Asie et l'Afrique, saint Pierre établit deux patriarchats, un à Antioche pour gouverner l'Asie, l'autre à Alexandrie, où il envoya son disciple Marc, pour gouverner l'Afrique. « Ces deux sièges patriarcaux d'Orient, ajoute notre auteur, qui se maintenaient en relations avec Rome par la Méditerranée, étaient comme des *succursales* du siège suprême, devenu le centre de l'Église. Tandis que les deux patriarchats d'Orient étaient désormais gouvernés par leurs patriarches respectifs *au nom du souverain Pontife, vicaire de J.-C.*, l'évêque de Rome, patriarche de l'Occident, gouvernait directement son propre patriarcat. — Telle était l'organisation claire et nette de l'Église universelle, dans les premiers siècles de son existence...» Bien grande est notre surprise en voyant de quelle manière on enseigne l'histoire ecclésiastique dans les séminaires latins; c'est pourquoi nous avons tenu à faire cette longue citation.

Ils sont vraiment étonnants, l'aplomb avec lequel on y dénature des faits historiques patents, et la méconnaissance de la constitution et de l'organisation de la primitive Eglise!

En effet, quel écrivain papiste ¹⁾ ou orthodoxe, ancien ou moderne, osa jamais avancer que l'apôtre Pierre créa et organisa des succursales? Nous pensons même que cette idée de la création de succursales doit peu convenir au pape actuel. Il nous est facile de prouver par l'histoire et les Livres saints que les assertions de notre auteur ne sauraient concorder ni avec l'esprit du fondateur du christianisme, ni avec la parole écrite ou non écrite de Dieu, ni avec la doctrine des apôtres et des Pères apostoliques, qui ont organisé l'Eglise, ni avec les décrets et les canons des saints conciles œcuméniques. En conséquence, la doctrine formulée par l'écrivain touchant les deux patriarchats d'Antioche et d'Alexandrie est historiquement fautive: car les apôtres, sans en excepter Pierre, lorsqu'ils voulaient fonder une Eglise, y établissaient des « seniores » (primats) ou évêques, chargés d'administrer, d'enseigner les vérités de l'Evangile, de célébrer les divers mystères ou sacrements. Ces nombreuses et diverses communautés religieuses, établies avec le temps partout, et surtout celles d'Orient, étaient indépendantes les unes des autres; elles étaient liées entre elles seulement par la communauté de la foi, par la doctrine évangélique, par l'union de la charité chrétienne, par la communion des mystères, par un culte identique. Où pourrait-on trouver qu'une Eglise était la *succursale* d'une autre? Est-il possible de croire et surtout de démontrer que les Eglises fondées en tant de lieux par les apôtres étaient soumises à l'Eglise de Rome et étaient ses succursales?

L'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* affirmant en peu de mots que telle était l'organisation de l'Eglise universelle, ajoute sans donner de preuves: « C'est là un fait tellement facile à prouver par les textes qu'on doit le considérer comme un point admis par tout homme sérieux, à quelque Eglise actuelle qu'il appartienne. » Ce qu'il avance là est, pour nous, également erroné; nous n'osons pas ajouter qu'il cherche à

¹⁾ Puisque les théologiens et écrivains latins donnent au pape le titre de « chef de l'Eglise catholique romaine », nous avons le droit, croyons-nous, de nommer cette Eglise *papiste*. Les orthodoxes, en lui donnant cette appellation, ne font que lui appliquer son vrai nom et sa véritable signification.

tromper le lecteur. De fait, cent trente millions d'Orthodoxes, et quatre-vingt millions de Protestants sont d'une opinion bien différente, sans compter encore trente millions d'autres sectes chrétiennes (Arméniens, Coptes, Abyssins, Nestoriens, etc.). Que croient toutes ces nations, bien que ne professant point le même symbole de foi? Elles croient et reconnaissent que les saints apôtres, s'étant répandus par le monde entier, ont attiré à la foi nouvelle, par leur prédication, un grand nombre de Juifs et de païens, et qu'en constituant partout des Eglises, ils y établissaient des « seniores » ou évêques pour leur administration, mais ces Eglises étaient indépendantes les unes des autres. C'est ainsi qu'ont été fondées, dans les premiers temps, les Eglises de Jérusalem, d'Antioche, d'Ephèse, de Chypre, de Smyrne, les sept Eglises de l'Apocalypse, celles de la Galatie, de Philippes, de Thessalonique, de Corinthe, d'Alexandrie, de Rome, etc...; aucune d'elles n'était la *succursale* d'une autre; elles étaient indépendantes, ainsi que leurs évêques, après la mort des apôtres.

Toutefois, peu à peu, dès le second siècle, apparut une certaine concentration ecclésiastique; en d'autres termes, les grandes cités de l'empire romain, soit à cause de leur propre importance, soit en l'honneur de l'apôtre qui avait établi la première Eglise, commencèrent à attirer les Eglises des alentours, et ainsi se constituèrent de plus larges centres religieux. De cette manière et progressivement grandirent et se formèrent les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Rome, de Chypre, et en dernier lieu celui de Constantinople, en raison de son titre de capitale de l'empire, et à cause de son fondateur, l'apôtre André, et de son disciple Stachys. Ce fait n'est nullement arbitraire, c'est une coutume et une tradition provenant du temps des apôtres. Saint Pierre n'a pas fondé assurément des Eglises dans toute l'Italie, ni dans la Gaule; et pourtant la majesté de l'ancienne Rome et le respect professé pour les coryphées des apôtres ont attiré ces Eglises sous la juridiction de son évêque. Saint Paul prêcha à Corinthe, et l'Eglise de cette ville a attiré à elle les Eglises de son voisinage. Cela survint aussi en Asie pour les Eglises fondées par l'apôtre Jean, et cette coutume persévéra depuis comme une règle transmise oralement, d'après laquelle les plus petites communautés ecclésiastiques se sont réunies à leurs métropoles, et formèrent ainsi des Eglises d'une juridiction plus étendue.

Nonobstant ce fait, notre auteur insiste et dit : « Ce qui amena la séparation religieuse de l'Orient d'avec l'Occident... » D'après nous, aucune séparation n'est survenue par suite de la fondation de la nouvelle Rome et de la création d'un nouveau patriarcat : car, encore sous le règne de Constantin le Grand, l'organisation ecclésiastique de toute la chrétienté subsistait telle que nous venons de l'exposer ; et déjà à cette époque s'étaient formés les grands centres ecclésiastiques, tels que les Eglises de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Rome.

Le premier concile œcuménique trouva les Eglises ainsi constituées, et décréta formellement « qu'il fallait *respecter les anciennes institutions* ; que les institutions en Egypte, en Lybie, dans la Pentapole, devaient être maintenues, afin que l'évêque d'Alexandrie eût le pouvoir sur tous ces pays, *de même que l'évêque de Rome avait la coutume de respecter ces institutions*. Egalement pour l'Eglise d'Antioche et dans les autres éparchies, il fallait maintenir les privilèges des Eglises » (canon 6^o). Et encore : « Comme ont prévalu la coutume et *une ancienne tradition* d'honorer l'évêque d'Aelia (Jérusalem), qu'il continue à conserver ses honneurs » (canon 7^o).

L'auteur poursuit ainsi : « Ce fut la rivalité qui naquit dès le IV^e siècle, entre la Rome ancienne, etc., on commença à diviser l'Eglise catholique en Eglise d'Occident et Eglise d'Orient. » — Nous le prions de nous dire qui nourrissait cette rivalité. Est-ce l'empereur Constantin ? Non, évidemment. L'évêque de Byzance ? Cet évêque a vu subitement et à l'improviste, dès la fin de la persécution sous Dioclétien, la ville de Byzance devenir la capitale de tout l'empire et y transférer toutes les autorités, le Sénat, en un mot tous les droits et privilèges de l'ancienne Rome. Par conséquent, il semble évident que cette rivalité, découverte par notre auteur, est née, dès le commencement, dans le cœur de l'Eglise de Rome (non pas du temps du pape saint Sylvestre, mais à l'époque de Nicolas I^{er} et sous ses successeurs). L'Eglise de Rome manifesta alors de la jalousie en voyant une Eglise sœur et professant la même foi, devenir son égale. Du reste, — et cela n'a pas besoin de démonstration, — la jalousie et la rivalité ne naissent pas dans le cœur de celui qui est promu en grade. Ainsi, ce n'est point Byzance, mais bien Rome qui ressentit de la jalousie. C'est ce qui, en

outre, est prouvé amplement par les paroles mêmes de l'écrivain, qui ajoute : « Byzance, simple évêché jusqu'alors, devint patriarcat, et certains de ses titulaires se mirent à prendre le titre de *patriarches œcuméniques*¹⁾ ou universels, contre lequel les papes ne cessèrent de protester. »

II

Nous ne voulons pas insister sur les causes de rivalité et de division dénaturées par l'auteur; nous allons examiner la véritable situation de l'Eglise romaine, en nous reportant aux saints canons du 1^{er} concile œcuménique. Comme les 318 Pères de l'Eglise qui ont décrété ces canons avec le consentement du pontife romain, portaient encore pour la plupart des marques visibles de leur martyre, nous pensons que l'Eglise romaine d'aujourd'hui, comme celle des premiers siècles et avant la séparation, respecte et vénère, de fait et non en paroles seulement, le 1^{er} concile œcuménique, et qu'elle reconnaît encore la validité et la sainteté de ces canons. Ce concile, en réglant la juridiction ecclésiastique et les limites administratives des diverses Eglises, non seulement ne fixe point, mais ne rapporte point que l'évêque de Rome, comme soi-disant successeur de Pierre, comme vicaire de J.-C. sur la terre, possède, de par le Christ ou par l'apôtre Pierre, le droit divin d'être le maître souverain et l'administrateur des trois continents par ses succursales patriarcales, vu que de pareilles idées, de telles erreurs, étaient, à cette époque, absolument inconnues des Pères venus de toutes parts pour former ce concile; mais ils ordonnent, comme nous venons de le dire, avec toute autorité « que les anciennes institutions devaient être respectées; que les institutions en Egypte, en Lybie, dans la Pentapole, devaient être maintenues, afin que l'évêque d'Alexandrie eût le pouvoir sur tous ces pays, *de même que l'évêque de Rome avait la coutume de respecter ces institutions*. Egalement pour l'Eglise d'Antioche et dans les autres Eparchies il fallait maintenir les privilèges des Eglises. » — Ce canon est clair et net.

¹⁾ Le titre « Oecuménique » est simplement une dénomination honorifique, un titre de respect, n'impliquant aucun droit ou pouvoir universel supérieur à celui que les grands conciles œcuméniques ont reconnu au patriarcat de Constantinople, la nouvelle Rome. Au surplus, le fait est évident: parmi les Eglises orthodoxes il en est qui sont *autocéphales* et pleinement indépendantes du pouvoir et de la juridiction du patriarche de Constantinople. C'est donc sans raison que les pontifes romains, depuis Grégoire le Grand jusqu'à nos jours, protestent contre ce titre d'*œcuménique*.

Nous demandons maintenant à l'auteur quelle opinion, sur le développement historique de l'organisation, de la juridiction, de l'administration de l'Eglise, est la vraie: sa propre opinion qui est celle que professe de notre temps la curie romaine, ou bien la doctrine contenue dans les saints canons du 1^{er} concile œcuménique? L'écrivain affirme que saint Pierre établit son siège à Rome, et que de là il administra les chrétiens des trois continents, «*jure divino*», droit concédé à l'apôtre Pierre par Notre Seigneur. Cependant nous venons de voir que les Pères du 1^{er} concile ignoraient absolument ce fait et n'en parlent nulle part; pour cette raison ils limitent canoniquement l'évêque de Rome pour qu'il n'*outrépasse* pas les bornes de sa juridiction; de plus, en se tenant à sa juridiction, il ne doit administrer et gouverner que les Eglises de l'Occident, *suivant les anciennes institutions, et comme il en a la coutume*. L'évêque d'Alexandrie doit administrer les Eglises d'Egypte, de Lybie et de la Pentapole; l'évêque d'Antioche, celles de la Syrie; l'évêque de Jérusalem doit conserver les honneurs dont il jouit, parce que c'est une coutume et une ancienne tradition.

Nous ignorons quel cas fait notre auteur des saints canons des grands conciles œcuméniques, vu que l'Eglise papiste, depuis longtemps, n'en tient plus guère compte; elle a trouvé son avantage à suivre les fausses décrétales, bien qu'elle en reconnaisse la fausseté. L'Eglise orthodoxe respectant, ainsi que dans les anciens temps, l'autorité et la force des saints canons, reste fidèle à ce qu'ont décrété les conciles. Aussi considérons-nous comme des hérésies et des erreurs, provenant d'un esprit orgueilleux et tyrannique, toute théorie contraire aux saints canons, et enseignant des doctrines en opposition avec l'esprit de l'Evangile, avec les anciennes traditions, et cachées sous le voile d'une feinte piété.

Nous croyons superflu d'insister davantage sur la réfutation des idées de l'auteur à ce sujet. Nous rappelons seulement deux canons du deuxième concile œcuménique, réglant également les limites de la juridiction et l'administration des Eglises. Le deuxième canon dit: «*que les évêques ne doivent pas outrepasser leurs limites, s'immiscer dans les affaires des Eglises hors de leur juridiction, ni confondre les Eglises*; mais, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie doit administrer l'Egypte seulement; les évêques de l'Orient doivent administrer seule-

ment l'Orient, en respectant les privilèges de l'Eglise d'Antioche fixés par les canons du concile de Nicée.» — Le troisième canon dit: « que l'évêque de Constantinople ait la primauté honorifique après celui de Rome, parce que cette ville est la nouvelle Rome.»

Ces canons n'ont pas besoin de commentaires; ils indiquent de la manière la plus éclatante qu'un évêque n'a pas le droit de dépasser les limites de son diocèse. Dans les saints canons il n'y a pas trace d'une primauté de l'apôtre Pierre, d'après laquelle il aurait eu le droit de gouverner trois continents. De même, il n'est rien dit concernant son successeur, l'évêque romain, comme quoi il aurait hérité de la juridiction absolue sur toute la chrétienté! De pareilles prétentions étaient absolument inconnues avant la séparation des Eglises.

Cependant l'histoire ecclésiastique démontre surabondamment que les cinq grands conciles œcuméniques qui suivirent n'ont fait que confirmer et corroborer les canons des deux premiers; que l'Eglise romaine, professant alors la saine doctrine, les respectait, ainsi que l'autorité incontestée de l'Eglise universelle. Alors la juridiction et la puissance ecclésiastiques étaient si parfaitement délimitées que nulle Eglise n'avait le droit d'intervenir dans l'administration et l'indépendance des autres Eglises, indépendantes comme elle. Des apôtres de paix et d'exhortation étaient envoyés et échangés, mais il n'existait point de subordination d'une Eglise à l'autre. Les grands conciles avaient eu le soin d'établir et de fixer le rang et les privilèges honorifiques de chaque Eglise. C'est ainsi que le premier trône épiscopal était celui de Rome, puis venait celui de Constantinople, ensuite celui d'Alexandrie, celui d'Antioche, celui de Jérusalem, etc.

De ces Eglises indépendantes, autocéphales, s'administrant librement elles-mêmes, se composait l'Eglise du Sauveur, Eglise une, sainte, catholique et apostolique, fortement unie en un seul corps par la foi et la charité, ayant le même symbole, le même culte, participant aux mêmes mystères sacrés, inspirée et éclairée par la grâce du Saint Esprit. Cette Eglise catholique du Christ se maintint jusqu'au IX^e siècle environ, en reconnaissant pour son chef J.-C., et comme seule, suprême et infaillible autorité les décrets, inspirés par Dieu, des sept premiers grands conciles. C'est au jugement, à l'approbation ou

à la condamnation des saints conciles que, le plus souvent, étaient soumises les opinions et les décisions touchant la foi des évêques de Rome.

C'est de cette manière que l'Eglise était gouvernée et qu'elle vécut en paix, en parfaite communion, et qu'elle conserva de bons rapports jusqu'au pape Nicolas I^{er}, esprit inquiet et brouillon, qui, le premier, avec beaucoup d'audace et d'orgueil, manifesta ses projets autocratiques et tyranniques, en se basant, contrairement aux canons et à l'esprit de l'Évangile, sur les fausses décrétales, qui virent alors le jour.

Parlant de la division de l'empire, qui, sous Dioclétien et Maximien, se scinda en empire d'Occident et en empire d'Orient, l'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* ajoute qu'alors « on commença à diviser l'Eglise catholique en Eglise d'Occident et Eglise d'Orient ». Et il fait la remarque que « dès lors on vit certains patriarches de Constantinople prétendre à la direction de l'Eglise d'Orient en opposition à la juridiction du pape de Rome sur celle de l'Occident ». Nous regrettons de devoir dire que l'auteur n'a pas étudié sans préjugés, paraît-il, l'histoire de l'Eglise avant le schisme; qu'il n'accorde aucune valeur aux décrets des conciles œcuméniques, et qu'il tient pour unique norme les fameuses décrétales. Se croyant solide sur une telle base, il expose, à sa façon, toute l'organisation de l'Eglise, organisation autoritaire et tyrannique, *pesant sur toute la chrétienté*. Ces opinions ont, de tout temps, été considérées par les Eglises orthodoxes d'Orient comme des erreurs graves, forgées après la scission pour les besoins de la cause romaine.

L'auteur avance une autre opinion erronée en disant que « l'union a persisté entre les deux Eglises jusqu'au XI^e siècle... » En fait, tant que l'Eglise romaine était *catholique orthodoxe*, celle d'Orient demeurait dans l'union, reconnaissait la primauté d'honneur (mais simplement cette primauté, jamais aucun droit de juridiction, selon les canons des conciles). L'Eglise orthodoxe ne lui reconnut jamais ni juridiction universelle, ni pleins pouvoirs, ni vicariat de J.-C., toutes choses hérétiques, inventées pendant les temps troublés et obscurs du moyen âge. Enfin l'écrivain dit: « L'Eglise catholique, orthodoxe, s'est divisée en deux tronçons »; et il pose cette question: « laquelle de ces deux Eglises était désormais l'Eglise une, fondée par J.-C. et confessée par tous les Chrétiens? » Nous ne sommes

nullement embarrassé pour répondre que l'Eglise une et vraiment chrétienne est celle qui possède le Nouveau Testament, ainsi que l'Ancien; celle qui interprète les paroles du Christ: « Tu es Pierre, et sur cette pierre ¹⁾ », comme les ont comprises et interprétées les Evangélistes et les douze Apôtres, qui tous étaient égaux par la grâce, par la puissance, par la juridiction; qui tous étaient également les prédicateurs de l'Evangile et les pasteurs universels des fidèles, avec la différence que les apôtres Pierre, Jacques, Jean, Paul et André étaient les coryphées et supérieurs en honneur. L'Eglise une du Christ est celle qui conserve les traditions apostoliques, non en paroles mais par la succession ininterrompue de la grâce et de la puissance apostoliques, et reconnaît pour chef son Fondateur et son Sauveur, et non point *un mortel sujet au péché*; elle est celle qui conserve l'ancienne organisation apostolique, les canons apostoliques, les traditions et les règles des sept conciles œcuméniques; celle qui maintient intacte la tradition des premiers siècles, telle qu'elle a été transmise par les saints apôtres, et conservée dans les écrits des saints Pères, défenseurs de l'orthodoxie; celle qui repousse comme des opinions hérétiques, que l'apôtre Pierre était le chef et le prince des apôtres, — opinion condamnée par le Seigneur même, — que saint Pierre était l'égal de J.-C., qu'il était son « vicaire » sur la terre... Celle-là est l'Eglise *une* du Christ, qui non seulement ne reconnaît point, mais qui de plus rejette et condamne comme hérétiques ceux qui croient que l'apôtre Pierre fonda trois sièges pour gouverner trois continents, qu'il institua l'évêque de Rome son successeur et l'établit maître suprême et chef absolu du christianisme et des consciences, suprême pontife, tête visible de l'Eglise chrétienne, vicaire de J.-C. sur la terre! Voilà celle qui est l'Eglise *une* et *vraie* du Christ et celle qui ne l'est pas.

Nous ne nous occupons pas de ce que l'écrivain dit au sujet des pseudo-conciles de Lyon (1270) et de Florence (1439);

¹⁾ Le vénéré et savant archimandrite Grég. Zigavinos, dans sa Revue Religieuse (l'Exégète des Saintes Ecritures), publiée à Marseille, explique surabondamment le vrai sens des phrases: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... » « Pais mes agneaux, pais mes brebis », et d'autres encore tirées des Saintes Ecritures, et dénaturées par les papistes afin de mieux démontrer la prépondérance du pape. Nous renvoyons aux articles de cette intéressante Revue le lecteur curieux d'approfondir ces délicates questions, et pour cette raison nous nous abstenons ici de répéter ses arguments.

car les papes, dans leur prétendue charité chrétienne, exploitant comme d'avidés usuriers les malheurs et les besoins des Grecs et les circonstances critiques où ils se trouvaient, cherchaient à imposer aux empereurs et au clergé byzantins ce qu'ils voulaient, ce qui leur plaisait, et forçaient ces malheureux à accepter et à signer ce qu'ils leur proposaient. Néanmoins toute pression fut vaine. La séparation subsista; en conséquence l'Eglise romaine persévéra dans ses innovations, adoptant des opinions hérétiques, contraires à l'Evangile de J.-C. et aux canons des saints conciles œcuméniques: de cette manière elle-même se sépara de la vérité chrétienne, orthodoxe, tandis que l'Eglise d'Orient demeura en tout fidèle et invariable. Ce qui le prouve, c'est que l'Eglise romaine, même après le schisme, ne peut reprocher à l'Eglise orthodoxe que son refus de se soumettre au pape; par contre, celle-ci a à lui reprocher ses diverses hérésies, car la papauté a fait de nombreux retranchements, de nombreuses additions au dogme, a beaucoup innové, a imposé des changements contraires aux saintes Ecritures, changements qu'il serait facile de mettre en lumière en recourant au Nouveau Testament.

Puis l'auteur ajoute: « Nous n'irons pas plus loin... S'il en est ainsi, toutes les autres Eglises sont évidemment hors du bercail de J.-C., puisque nous professons tous qu'il n'y a qu'une vraie Eglise. » — Il aurait bien fait de ne pas aller plus loin, car il a jusqu'ici avancé beaucoup d'erreurs et des affirmations anti-canoniques. Habitué, comme tous les vrais papistes, à se soumettre aveuglément au pouvoir autoritaire et absolu de la papauté, il ne peut d'aucune façon comprendre comment il est possible que l'Eglise orthodoxe, quoique subdivisée en plusieurs Eglises autocéphales, puisse professer, ou plutôt comment toutes professent l'*unité* de l'Eglise de J.-C. Par conséquent il demande: « Quelle est donc aujourd'hui cette Eglise *une*, la seule vraie Eglise du Christ? Est-ce l'Eglise du Phanar? est-ce l'Eglise russe? ou bien encore, serait-ce celle d'Athènes..? » — Il nous permettra de lui faire observer qu'en posant sérieusement de pareilles questions, il feint de ne les point comprendre, ou il sophistique pour tromper, ou enfin, l'esprit obscurci par les arguties de la théologie papale, il ignore les saintes Ecritures et l'histoire de l'Eglise. Nous tâcherons de démontrer ce que nous avançons aussi brièvement que possible.

III.

Il est acquis que J.-C. a établi son Eglise sur la pierre fondamentale et immuable de la confession de Pierre et sur sa foi que le Christ « est le fils du Dieu vivant » (Matthieu XVI, 17—18). On sait également que J.-C. priait son Père céleste que tous ses disciples fussent un, c'est-à-dire qu'ils conservassent l'union entre eux, liés par la foi et l'amour (Jean XVII, 11 et suiv.), comme le Père et le Fils sont un (21. 23). D'où il résulte que l'Eglise du Christ est *une* et que tous ceux qui croient au Christ en vérité et suivant la tradition orthodoxe forment un seul corps, le corps mystique du Christ, l'Eglise, dont le chef est J.-C. lui-même (Ephésiens V, 23). C'est donc avec raison que ceux qui croient ainsi, confessent le symbole sacré de la foi en entier, sans variation ni adultération, y compris l'article: « Je crois à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. »

Nous dirons en outre que, de même que le corps humain est composé de plusieurs membres, mais gouverné par l'esprit qui est en lui, ainsi le corps mystique du Christ — l'Eglise — est composé de plusieurs membres (I^e Corinthiens XII, 12, 27), c'est-à-dire de diverses Eglises locales, unies en un seul esprit et en une foi commune dans le corps un du Christ, et gouvernées par le Saint Esprit et par son divin Fondateur, qui est le chef éternel de l'Eglise.

Les saints apôtres, en prêchant l'Evangile dans le monde, fondèrent partout des Eglises, les unes en Judée et en Samarie, d'autres à Antioche, à Chypre, à Ephèse, en Macédoine, dans l'Asie Mineure, etc. Il nous paraît assez évident que du temps des apôtres il existait de *nombreuses Eglises*. Les « Actes des Apôtres » témoignent que « les Eglises se confirmaient dans la foi, et croissaient en nombre tous les jours (XVI, 5) ». Et ailleurs: « Cependant l'Eglise était en paix dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie, et elle prospérait, marchant dans la crainte du Seigneur, et remplie de la consolation de l'Esprit saint (IX, 31). » St-Paul, dans toutes ses Epitres, considère l'Eglise de Dieu comme *une*, mais composée de plusieurs Eglises. Il dit, en effet: « Toutes les Eglises des Gentils » (Romains XVI, 4); — « c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises (I^e Corinthiens VII, 17) ». Toutes sont appe-

lées les Eglises de Dieu (ibid. XI, 16). Il parle séparément de « l'Eglise de la Galatie » (ibid. XVI, 1), des Eglises d'Asie (19), des Eglises de la Macédoine (II^e Corinth. VIII, 1); il dit en divers endroits de ses Epîtres, qu'il s'intéressait à toutes les Eglises. Or ces diverses Eglises n'étaient-elles pas apostoliques et cependant indépendantes les unes des autres? n'étaient-elles pas administrées chacune par l'apôtre, son fondateur, ou par un de ses disciples? et toutes ne se trouvaient-elles pas sous l'autorité et la surveillance de leur chef canonique?

Nous demandons maintenant à notre auteur: ces diverses Eglises apostoliques, répandues partout, indépendantes, mais unies par la foi et la charité, ne formaient-elles pas alors l'Eglise *une* de Dieu? Pourrait-il nier ce fait? Un pareil excès d'audace nous semble impossible. Tout au plus peut-être répéterait-il encore que toutes ces Eglises se trouvaient sous la juridiction de l'apôtre Pierre, qui gouvernait de Rome les trois continents (!!) comme chef de l'Eglise et vicaire de J.-C., et que ces Eglises étaient des succursales (!!), qu'il dirigeait de Rome comme directeur général! Mais, cependant, puisque Pierre était l'apôtre de la circoncision, en vertu de quel droit s'appropriait-il les Eglises des Gentils et leur administration, tandis que le soin de leur administration était dévolu à l'apôtre des Nations, St-Paul, qui les avait fondées? Poser seulement cette question serait un blasphème. St-Pierre, en sa qualité d'apôtre de la circoncision, prêcha l'Evangile aux Juifs dans leur dispersion, les administra, leur adressa ses Epîtres; et les Eglises fondées par lui, avec celles qu'établirent les apôtres Paul, André, Barthélemy, Philippe, formaient l'Eglise *une* de Dieu, la vraie et sainte Eglise du Christ. — St-Pierre repousse avec indignation toute idée d'être le chef et le prince des apôtres, tête visible de l'Eglise chrétienne, vicaire et représentant de J.-C. sur la terre; aussi, en écrivant aux prêtres des Eglises, il se dit simplement prêtre comme eux. (I^e S. Pierre V, 1.)

Tous les Pères ont professé également la même doctrine sur l'*unité* de l'Eglise. Qui peut ignorer que l'Eglise de Crète, administrée par Tite, était absolument indépendante de l'Eglise de Philippiques en Macédoine, dirigée par Epaphrodite; qu'elle était autre que l'Eglise de Smyrne, ayant pour évêque Polycarpe? Néanmoins, ces trois différentes Eglises apostoliques *ne formaient, n'étaient qu'une partie de la véritable Eglise une*

du Christ. Clément, évêque de Rome, disciple des apôtres, en s'adressant aux Corinthiens, leur écrit : « L'Eglise de Dieu qui est établie à Rome à l'Eglise de Dieu établie à Corinthe. » — Voilà deux Eglises, également vraies, également apostoliques, mais faisant partie du corps entier de Eglise *une* du Christ.

Ce serait assurément ridicule de demander laquelle des deux Eglises est la vraie. Pour mieux convaincre le théologien papiste de la véracité de nos assertions, nous nous permettons de lui recommander la lecture attentive des épîtres de St-Ignace, qui vécut du temps des apôtres : il mentionne de nombreuses Eglises de l'Asie Mineure, de la Syrie et de Rome, mais il professe, selon la tradition apostolique, que toutes étaient réellement de vraies Eglises du Christ, et que toutes ensemble *forment l'Eglise une et sainte du Christ.* (Ephésiens, § 5. — Magnés., § 15. — Rom., § 4. — Polycarpe, § 8.)

Si nous voulions invoquer d'autres témoignages, nous devrions écrire un volume ; nous citerons cependant encore ce passage de Tertullien, qui, écrivant contre les hérétiques, dit : « Aussitôt après, les Apôtres... ayant reçu avec le Saint Esprit qui leur avait été promis, le don des langues et des miracles, prêchèrent la foi en Jésus-Christ, et établirent des Eglises d'abord dans la Judée ; ensuite, s'étant partagé l'univers, ils annoncèrent la même foi et la même doctrine aux nations, et fondèrent des Eglises dans les villes. C'est de ces Eglises que les autres ont emprunté la semence de la doctrine, et qu'elles l'empruntent encore tous les jours à mesure qu'elles se forment. Par cette raison, on les compte aussi parmi les Eglises apostoliques, dont elles sont les filles. Tout se rapporte nécessairement à son origine : c'est pourquoi tant et de si nombreuses Eglises sont censées la même Eglise, la première de toutes, fondée par les Apôtres, et la mère de toutes les autres ; *toutes sont apostoliques, toutes ensemble ne font qu'une seule Eglise par la communication de la paix, la dénomination de frères et les liens de l'hospitalité qui unissent tous les fidèles.* Et aucune autre chose ne protège ces liens sinon *la même tradition d'une même foi.* » (Contre les hérésies, § XX.)

Nous avons tenu à citer le témoignage d'un Père de l'Eglise latine ; et nous demandons au lecteur de nous dire, en conscience, quelles sont les opinions qui se rapprochent le plus de l'organisation et du gouvernement de l'Eglise tels que

les expose Tertullien, — celles du théologien papiste ou les nôtres?

IV.

Puis l'écrivain papiste entame la seconde partie de la question, qu'il subdivise en deux: la partie historique depuis la conversion de la Russie au christianisme jusqu'au règne de Pierre le Grand, et la partie pratique où il indique les moyens propres à amener la réunion de l'Eglise russe avec l'Eglise du pape.

Nous ne voulons pas suivre l'écrivain dans ses appréciations, d'autant plus qu'il commet de grossières erreurs historiques, et qu'il bouleverse entièrement l'histoire nationale du peuple russe et de son Eglise. Il condamne Pierre I^{er} pour n'avoir pas « voulu tendre la main au chef de l'Eglise », et il persiste à répéter que « la seule Eglise *une*, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises, est véritablement l'Eglise romaine », avec laquelle elle doit se réunir pour trouver le salut. Il faut donc subir le joug d'un pape autocrate pour revenir à « un troupeau et à un pasteur »

Remarquez ceci. Tandis que l'Evangile dit: « un troupeau, un pasteur », appliquant ces paroles à J.-C., à qui toutes les nations doivent croire comme à l'auteur de notre salut, l'Eglise de Rome, dénaturant ces paroles et le sens de l'Evangile, les applique d'une manière sacrilège à l'autorité illimitée et tyrannique du pape. En conséquence elle fait du pape un Dieu terrestre, que tous, sans exception, doivent adorer comme le vicaire du Christ et auquel tous doivent baiser les pieds! Quelle impiété! quel blasphème! C'est ainsi que les papistes, sous le couvert de la vraie foi et du salut de l'âme, cherchent hypocritement à subjuguier l'Eglise orthodoxe sous un joug honteux et tyrannique.

Notre auteur, passant ensuite aux moyens pratiques pour arriver à l'union, n'hésite point à inviter l'Eglise russe, — c'est-à-dire le jeune Empereur, sa cour, le clergé et le peuple russe — à renier la religion de ses pères, pour se soumettre à celui qui s'est constitué chef de l'Eglise chrétienne et vicaire de J.-C., lequel, dans sa généreuse longanimité, daigne leur laisser leurs rites, leurs usages, leur autonomie, mais en exigeant d'eux qu'ils deviennent ses aveugles serviteurs. Il faut, en vé-

rité, bien mal connaître l'histoire de la Russie, pour oser proposer à cette nation de transformer complètement son histoire, son culte, sa foi, d'oublier son passé religieux, d'abandonner le Christ, le divin chef de l'Eglise, et d'adorer à sa place un homme sujet aux passions et aux erreurs humaines.

Une fois l'Eglise et le peuple russes soumis au pontife romain, celui-ci reconnaîtra l'Empereur, confirmera le patriarche, si le gouvernement veut rétablir le patriarcat de Moscou, ou le Saint-Synode. Après la soumission du Saint-Synode au pape, «il se serait ainsi mis en communion avec le siège apostolique, et cela suffirait pour rattacher à celui-ci tous les sièges épiscopaux relevant du Saint-Synode. L'unité serait reconstituée.» Il ajoute que maintenant l'Eglise russe est asservie à l'Etat, et que, par sa réconciliation avec Rome, elle obtiendra une plus grande liberté.

Il faut une bien grande audace pour travestir ainsi l'histoire d'une grande nation.

Nous, également, nous souhaitons sincèrement et ardemment l'union des Eglises; et si l'Eglise romaine veut aussi sincèrement sa réunion, en Christ et non dans le pape, avec les Eglises orthodoxes, elle doit tout d'abord cesser d'être *papiste* et redevenir *orthodoxe*, c'est-à-dire redevenir membre de l'Eglise «une, sainte, catholique et apostolique». Elle aura beaucoup à travailler, beaucoup à redresser pour revenir à l'orthodoxie. En premier lieu, elle devra retrancher du *Credo* l'addition arbitraire du *filioque*; abolir le dogme récent de l'immaculée conception de la Vierge; rétablir pour tous les fidèles la sainte communion sous les deux espèces; ne plus torturer et dénaturer les paroles et l'esprit du Sauveur et des saintes Ecritures. Le pape doit cesser de se considérer comme le chef absolu de l'Eglise chrétienne; il doit se borner, suivant les canons des conciles œcuméniques, à être le premier, quant au rang et à l'honneur, des évêques de l'Eglise universelle; se confiner strictement dans sa propre juridiction ecclésiastique, telle qu'il la possédait dans les premiers siècles, suivant la coutume et les canons; abandonner les titres orgueilleux de vicaire de J.-C. et de chef de l'Eglise catholique; ne plus s'attribuer l'infailibilité «*ex cathedra*»; reconnaître l'autorité et la supériorité absolues des conciles œcuméniques comme dans le passé; laisser s'établir des Eglises autocéphales en France,

en Espagne, en Autriche, en Amérique, etc., sans intervenir dans l'administration intérieure de ces Eglises, de telle sorte qu'il se conforme aux canons et qu'il ne soit plus regardé comme « un intrus dans un diocèse étranger », etc., etc. Pour redevenir orthodoxe, l'Eglise romaine doit redresser tout ce qu'elle a innové, ajouté et retranché contre les canons et la tradition pendant de longs siècles.

En résumé, les papes ont été et sont encore de nos jours les auteurs du schisme entre l'Eglise d'Orient et celle d'Occident. Les papes ont été la cause de l'apparition du protestantisme. Les papes, encore aujourd'hui, sont la cause que les autres communautés chrétiennes regardent d'un œil indifférent, sinon hostile, leurs projets absolument illusoires, qui provoquent l'inimitié, l'opposition, la froideur envers les saints enseignements du Sauveur, dont les représentants sur la terre ont été établis comme pasteurs de son Eglise. L'orthodoxie, par ses représentants, a souvent proclamé et hautement manifesté que, tant que la tête du pape porterait la couronne de l'infaillibilité et de la suprématie, tant qu'il prétendrait à un pouvoir spirituel sans limites sur toutes les Eglises, et qu'il exigerait que ce pouvoir fût de plus uni à un pouvoir temporel, l'union des Eglises serait tout à fait impossible, et impossible aussi toute discussion dogmatique, et toute entente sur les droits et les obligations de chacune des Eglises. Où ne règne pas la charité chrétienne, où prévalent l'orgueil et l'esprit d'arrogance, où entrent de misérables mobiles, où l'histoire n'est point étudiée avec impartialité, où des vérités éclatantes sont dénaturées en faveur d'intérêts personnels, où l'on s'efforce de fouler aux pieds les droits d'autrui, là il est impossible que règnent l'amour, la paix et la concorde; là il est impossible de voir réussir un projet sérieusement étudié, mais établi sur des bases fragiles. Grands, en vérité, sont les projets de Léon XIII, nobles et élevées ses intentions; mais tous ses projets sont bâtis sur le sable, comme, du reste, un avenir prochain le démontrera.

Déjà même avant le IX^e siècle, les papes ont poursuivi avec persévérance ce but: asservir l'Eglise orthodoxe orientale sous le joug de l'Eglise romaine. Mais ce ne sont là que des « ægri somnia » et il n'est aucun besoin de crier à nos pasteurs: Sentinelles, veillez!

UN ORTHODOXE.